

Nom: _____
Prénom : _____

Classe :

Période :

Relevé d'absence en période de formation en milieu professionnel

La réforme de la voie professionnelle de 2023-2024 prévoit une allocation versée par l'État aux élèves dans le but de valoriser cette voie. Elle manifeste l'importance accordée aux temps en entreprise comme temps de formation, ainsi que l'investissement de l'élève, de l'établissement et de l'entreprise qui se sont engagés dans cette démarche.

Cette allocation est calculée sur la base de la présence journalière du jeune en entreprise. Il est donc indispensable que l'entreprise recevant l'élève communique le nombre de jours d'absences éventuels.

[illegible]

Auà.....h		
Du..... à.....h Auà.....h		Oui ☐ Non ☐

Le :

Signature et cachet du représentant de l'entreprise d'accueil :

À renvoyer par email à bde-lpo-jean-baylet@ac-toulouse.fr
ou par voie postale au Bureau des entreprises du Lycée Jean Baylet Avenue du Maréchal Leclerc 82400 Valence d'Agen